



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Nous poursuivons jusqu'à la fin du mois le rinçage du réseau d'aqueduc de la Ville. Cette opération est primordiale au maintien de la qualité de notre réseau de distribution d'eau potable.



Impacts des travaux :

- Une baisse temporaire de la pression de l'eau pourrait survenir.
- Possibilité d'eau rougeâtre ou brouillée: faire couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle reprenne son apparence normale. L'eau colorée ne représente aucun risque pour la santé.

Avant d'utiliser des appareils électroménagers, assurez-vous que l'eau est incolore.

LES ABRIS TEMPORAIRES D'HIVER (TEMPO)

L'hiver arrive à grand pas. Votre abri d'auto temporaire hivernal sera certainement d'une grande utilité. Toutefois, votre abri doit respecter certaines normes :

- Il doit servir à entreposer des véhicules;
- Il doit être installé à 0,6 m (2') d'une ligne de fin de terrain et au-dessus d'une case de stationnement pavée.

Les abris d'auto temporaires de type « TEMPO » sont autorisés du **15 octobre au 15 avril**.

Aucun permis ni autorisation n'est nécessaire.



L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 7 octobre 2022
VOL. 26 N° 23

LA VILLE VOUS INFORME...

RETOUR DU CONCOURS DE DÉCORATIONS D'HALLOWEEN !

À la suite du succès de l'an dernier, nous avons décidé de renouveler l'expérience ! Il s'agit d'une belle occasion pour réaliser des activités en famille.

Pour participer au concours, vous devez faire parvenir des photographies de vos aménagements extérieurs, ainsi que vos coordonnées complètes, avant le **lundi 24 octobre**. Le tout doit être transmis par courriel à info@ville.saint-remi.qc.ca. Seules les inscriptions par courriel seront considérées.

Prix de participation

Cinq gros paquets de bonbons seront tirés parmi les participants. Les gagnants seront annoncés sur la page Facebook de la Ville de Saint-Rémi le vendredi 28 octobre.

Pour informations : saint-remi.ca ou **450 454-3993, poste 0**

Concours de décorations d'Halloween!

Date limite
24 octobre

saint-remi.ca



ACTIVITÉS DES ORGANISMES



PROCHAINES ACTIVITÉS

- Café-rencontre - Stress post-traumatique : **Jeudi 13 octobre de 9 h 30 à 13 h 30**
- Mardi cinéma - Mommy : **Mardi 18 octobre de 13 h 30 à 16 h**
- Déjeuner collectif : **Mercredi 5 octobre de 9 h à 11 h 30**

Informations : **450 454-1199** ou info@centrefemmeslamargelle.org



SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE
"AU COEUR DU JARDIN"

PROCHAINES ACTIVITÉS

- **Les mardis de 9 h 30 à 11 h** : Cours de gymnastique douce
- **Les mercredis de 15 h 15 à 16 h 45** : Ateliers d'apprentissage des tablettes électroniques. Coût : 6 ateliers gratuit / documentation 5\$

Information : **450 454-6567**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale annuelle.

Date : **Lundi 17 octobre à 20 h**
Lieu : Centre communautaire (25, rue Saint-Sauveur)

Nous vous demandons de nous aviser de votre présence

Informations : Marie-Ève Dupont **450 454-0400** ou apprendreencoeur@gmail.com

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



Prochaine séance du conseil municipal
17 / 10 / 2022 à 20 h

Prochaine séance de la cour municipale à huis clos
13 / 10 / 2022 à 13 h et 18 h

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi QC J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419

Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
284, rue de l'Église

Heures d'ouverture
Mercredi de 18 h à 21 h
Vendredi de 13 h à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dimanche de 10 h à 16 h

Loisirs / centre communautaire
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1



THÉÂTRE D'HALLOWEEN GRATUIT !

Samedi 29 octobre

Faites la connaissance de Tikipik et son fabuleux monde magique. Tikipik n'est pas une sorcière comme les autres, elle adore les enfants et elle fabrique des bonbons pour Halloween. Accompagnée de son araignée joueuse de tours, elle invite les enfants à chanter, danser et s'amuser. Durée : 45 minutes.

3 représentations au centre communautaire : 9 h, 10 h 30 et 13 h 30.

Réservation obligatoire : **450 454-3993, poste 5345**

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

À l'occasion de l'Action de grâce, l'ensemble de nos services seront fermés le **lundi 10 octobre**. Bon congé à tous !




LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

Semaine de la prévention des incendies
9 au 15 octobre 2022

La *Semaine de la prévention des incendies* se déroulera du **9 au 15 octobre** sur le thème « Le premier responsable, c'est toi ! ». Sachant que, chaque année au Québec, 13 maisons par jour sont endommagées par les incendies et que la moitié de ceux-ci sont liés à une distraction ou à une erreur humaine, l'importance pour chacun d'adopter des comportements sécuritaires prend ici tout son sens.

C'est pourquoi le ministère de la Sécurité publique, en partenariat avec les services de sécurité incendie, souhaite rappeler de précieux conseils pour ancrer ces bonnes pratiques dans nos habitudes.

Consultez le site Web [Québec.ca/prevention-incendies](http://Quebec.ca/prevention-incendies) pour en apprendre davantage sur les moyens de prévention.

INSTALLATION OBLIGATOIRE D'UN CLAPET ANTIRETOUR
Date limite : 15 septembre 2023



La Ville de Saint-Rémi a adopté le Règlement numéro V716-2022-00 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts, notamment des clapets antiretour. L'objectif est d'éviter tout refoulement dans les immeubles desservis par le service d'égout municipal.

Ainsi, le propriétaire de tout bâtiment, **quelle que soit l'année de construction**, desservi par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire doit installer le nombre de clapets antiretour requis pour éviter tout refoulement. Ces clapets doivent être installés et maintenus conformément au code*, aux règles de l'art et aux dispositions du présent règlement, lesquelles ont, en cas d'incompatibilité, préséance sur les dispositions du code. Ils doivent également être facilement accessibles pour leur entretien ainsi que pour leur nettoyage et doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

En plus des autres normes prévues au code, de tels clapets doivent être installés sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou pluviales de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, intercepteurs, drains de fondation, les réservoirs et tous les autres siphons, installés sous le niveau des têtes de regards de rue, de même que toute conduite de déversement via laquelle est susceptible de survenir un refoulement ou un dégât d'eau.

Le propriétaire d'un immeuble doit se conformer aux obligations du Règlement et procéder à l'installation d'un clapet antiretour avant le 15 septembre 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le texte intégral du règlement obligeant l'installation d'un clapet antiretour, sur le site Internet de la Ville ou en s'adressant au Service du greffe de la Ville au **450 454-3993, poste 5112**.

*« code » : « Code national de la plomberie – Canada 2015 » et le « National Plumbing Code of Canada 2015 », publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches du Canada, ainsi que toutes modifications ultérieures pouvant être publiées par cet organisme et selon les modifications apportées par une loi ou un règlement du Québec, notamment la Loi sur le bâtiment et le Code de construction adopté en vertu de cette loi (c. B-1.1, r. 2).

AVIS D'APPEL D'OFFRES NO. AD-08-2022 – Fourniture et pose d'une clôture brise-vent

Nous désirons retenir les Services d'un Prestataire de Services pour la **Fourniture et pose d'une clôture brise-vent** dont l'avis d'appel d'offres public détaillé se retrouve sur le site Internet de la Ville à : saint-remi.ca/ville/administration/appels-doffres/.

En vertu de notre règlement sur la gestion contractuelle, nous devons publier notre appel d'offres sur le site du Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), car le coût estimé pour cette dépense est de plus de 121 200 \$.

RÉSUMÉ DE L'AVIS PUBLIC



Voici l'avis public qui a été publié sur notre site Internet au cours des derniers jours. Détails : saint-remi.ca/ville/administration/avis-publics/

	Objet
Calendrier des séances ordinaires 2023	Conformément à l'article 320 de la <i>Loi sur les Cités et Villes</i> , un avis public concernant le contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année prochaine a été publié.

HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE
Samedi 22 octobre à 10 h 15 et 11 h

Cette activité invite les enfants (à partir de 2 ans) à plonger dans le monde magique du livre et de la lecture ! Au programme : lecture d'une histoire en mode interactif, suivie d'activités ludiques en lien avec le thème de l'animation.

Thématique de ce mois-ci : **L'école des sorciers**.

Inscription : saint-remi.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 2**



ATELIER À LA BIBLIOTHÈQUE : ZOOLECTURE
Samedi 22 octobre à 13 h 30

La *zoolecture* est un dérivé de la zoothérapie. Durant cette activité, les participants pourront pratiquer leur habileté de lecture à voix haute en compagnie d'un animal. Cet atelier est idéal pour les enfants de 6 à 11 ans avec des difficultés en lecture ou un trouble du langage, ou tout simplement pour les amoureux des animaux !

L'inscription est obligatoire, car les places sont limitées.

Inscription : saint-remi.ca ou **450 454-3993, poste 2**



ATELIER ZÉRO DÉCHET : Fabriquer ses produits ménagers
Mardi 18 octobre à 19 h

En compagnie d'une animatrice de l'Association québécoise Zéro Déchet, apprenez à confectionner trois recettes de produits ménagers qui permettront de nettoyer toute votre maison ! Vous aurez l'occasion de participer à la confection de produits et de repartir avec ceux-ci à la fin de l'atelier. Les ingrédients sont fournis. Inscription obligatoire (places limitées).



Inscription : saint-remi.ca ou **450 454-3993, poste 2**